

était nécessaire, par l'Eglise qui en a modifié les conditions en l'étendant à d'autres églises. C'est une indulgence plénier comme toutes les autres, mais qui offre cette particularité et cet immense avantage de pouvoir être gagnée (*toties quoties*) autant de fois qu'on répète les conditions.

2o Qui peut la gagner ?

Tous les fidèles peuvent gagner cette indulgence et les conditions sont les mêmes pour tous. Toutefois, comme elle est l'apanage des Franciscains, ces religieux et ceux qui ont avec eux des relations spirituelles particulières, comme les tertiaires, jouissent de dispenses qui leur sont exclusivement propres. Il n'y a pas lieu de les mentionner ici, vu que cette classe de fidèles ne manque pas de renseignements sur ce sujet. Les tertiaires ne trouveront donc rien de spécial dans cet article rédigé pour les autres fidèles.

3o En quels lieux ?

Les simples fidèles peuvent gagner cette indulgence en visitant l'église ou la chapelle publique d'une maison de l'ordre de saint François d'Assise soit du premier ordre (comme les religieux franciscains, conventuels ou capucins), soit du deuxième ordre (comme les religieuses clarisses, à Valleyfield), soit enfin du troisième ordre régulier (comme les religieuses franciscaines, à Québec et à Sainte-Anne). Les tertiaires peuvent aussi la gagner dans ces lieux et même ailleurs. Tel est le droit commun. Mais plusieurs autres églises ou chapelles ont aussi obtenu du pape le même privilège, soit pour tous les fidèles, soit pour les personnes qui habitent une maison religieuse spécifiée. Les fidèles ne jouissent de cette extension que dans les limites de la concession. Chaque année les propriétaires ou recteurs de ces églises ou chapelles ne manquent pas de faire connaître ces pouvoirs aux intéressés. La nouvelle concession les laisse subsister. Toutefois ceux qui, en vertu de leur conces-

sion ne pourront, cette an la gagner ou

Cette ann chaque évèc publiques ou Sacrement et fidèles puiss que cette inc suivant ; tou dit plus loin.

Cette indu peut comme heures. Le te jusqu'à la f pape permet 2 août. Ceu leurs visites le crépuscul gagner le 2 a l'autre de ces

Les conditi cette précieu communion, intentions du

(1) Les men ment dans leur ne fassent cons le gain de cette l'on ne consacr faire dans cette